



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 47-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 27

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

CREATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS

Exposé des motifs :

S'inscrivant dans le développement de la politique culturelle « Culture pour tous », le musée des Beaux-arts de Bernay propose dans sa programmation annuelle deux nouveaux axes :

- une école des arts : qui va permettre d'aborder le musée dans sa dimension des pratiques artistiques. Ces rendez-vous prendront la forme de cycle de conférences d'histoire de l'art et de stages de dessin, peinture ou encore sculpture et modelage, prodigués par des personnes qualifiées.
- une nocturne estivale « Dormir au musée » : ces rendez-vous vont permettre de découvrir les collections de manière différente grâce à un programme consistant à passer la nuit au musée et comprenant des ateliers et des visites mais aussi un espace pour dormir et se restaurer.

Il s'agit par ces nouveaux rendez-vous de proposer une offre culturelle plus large, plus diversifiée et multidimensionnelle. Ces rendez-vous nécessitant une tarification adaptée :

- Stages de pratiques artistiques :
 - o Stage de 2h : 15€
 - o Stage de 4h : 30€
- Nocturne estivale « Dormir au musée » :
 - o Plein tarif : 20€
 - o Tarif réduit : 12€

Il est demandé au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n° 50-2023 en date du 20 juin 2023 portant nouvelle politique tarifaire des services culturels ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la création des nouveaux tarifs suivants pour le musée des beaux-arts :
 - Stages de pratiques artistiques :
 - o Stage de 2h : 15€
 - o Stage de 4h : 30€
 - Nocturne estivale « Dormir au musée » :
 - o Plein tarif : 20€
 - o Tarif réduit : 12€

Pour copie certifiée conforme